

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>te</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1900

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1900

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

---

LES MONNAIES  
DE  
**CLÉOPATRE VII PHILOPATOR**  
REINE D'ÉGYPTE (52-30 av. J.-C.)

---

PLANCHES I ET II.

Le règne de Cléopâtre forme l'un des épisodes les plus remarquables de l'histoire ancienne. Les poètes, les romanciers, les dramaturges ont exalté à l'envi dans leurs ouvrages cette grande figure semi-légitime et se sont plu à donner libre cours à leur imagination en décrivant le faste et les débordements célèbres de cette fameuse courtisane que l'un des premiers magistrats de Rome salua du titre pompeux de « Reine des Rois ». L'historien, plus sobre de détails, n'a pas cependant toujours su discerner l'exacte vérité dans la multiplicité des étranges renseignements que nous fournissent, sur cette illustre reine, Plutarque, Appien, Dion Cassius, Suétone et d'autres auteurs, plus ou moins contemporains, dont le premier souci fut de relater la chronique scan-

daleuse du jour plutôt que les faits réels : *scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

Excepté les inscriptions du temple de Dendera et la stèle de Turin, nos sources d'information sur la politique intérieure de Cléopâtre sont à peu près nulles, et c'est à la plume malveillante des Romains, ses plus mortels ennemis, que nous devons presque tout ce que nous connaissons de ses relations avec l'extérieur.

Mon intention n'est pas de retracer ici, dans tous ses détails, l'histoire de la dernière reine lagide d'Égypte, mais pour la compréhension de la classification numismatique de ce règne, il est peut-être utile d'en rappeler au moins les événements principaux.

Cléopâtre VII (suivant quelques autorités qui n'admettent pas l'existence d'une deuxième Cléopâtre Tryphène, Cléopâtre VI) était fille aînée de



Portrait de Cléopâtre, vers la fin de son règne,  
d'après ses médailles.

Ptolémée XIII Aulète et monta sur le trône, conjointement avec son frère, Ptolémée XIV Dionysos, en l'an 52 avant Jésus-Christ, peu après la

mort de leur père. Elle était âgée de dix-sept ans. Conformément aux dispositions du testament de Ptolémée XIII, et suivant la tradition royale d'Égypte, elle épousa son frère, qui venait d'entrer dans sa dixième année. Ce règne conjoint dura jusqu'en 49. Ptolémée, ayant atteint sa majorité, résolut de se débarrasser de sa sœur, dont l'ambition était de gouverner seule; celle-ci s'était, de plus, rendue hostile aux favoris de la cour, Pothinus, Achilles et Théodotus, qui réussirent à exciter le peuple contre elle. Chassée du royaume, Cléopâtre s'enfuit en Syrie, y leva une armée et reparut bientôt, près de Pélusium, à la rencontre des troupes envoyées, sous le commandement d' Achilles, pour la repousser. Sur ces entrefaites, le grand Pompée, vaincu à Pharsale et fuyant devant César, arrivait en Égypte chercher un refuge auprès de Ptolémée, dont il avait pris le parti. On sait qu'il fut traîtreusement mis à mort. Quelques jours après, César apparaissait devant Alexandrie avec trente-cinq vaisseaux et quatre mille hommes. Son premier soin fut de faire ensevelir pieusement les restes de son malheureux rival, puis il prit ses dispositions en vue de rétablir l'ordre en Égypte. Ptolémée les rejeta; Cléopâtre, plus astucieuse, obéit et désarma, mais se fit introduire par ruse auprès du général romain, qui, soit qu'il fût séduit par les charmes de la jeune reine, soit que celle-ci l'eût convaincu de la justesse de ses droits, se déclara en sa faveur. Ptolémée reçut l'ordre de

rendre à sa sœur la part de pouvoir qu'il avait usurpée. Il refusa. Pour se le concilier, César promit de céder l'île de Chypre à l'Égypte et d'en confier le gouvernement aux deux enfants cadets de Ptolémée XIII, Ptolémée XV et Arsinoë IV. Il est probable que les deux jeunes princes n'entrèrent pas *de facto* dans la jouissance de leur souveraineté et il est, me paraît-il, hasardé de leur attribuer l'émission de monnaies. Ptolémée XIV, mal avisé, ne voulut pas entendre raison et il incita la populace d'Alexandrie contre César.

Pendant les trois mois qui suivirent, les Romains eurent à soutenir une guerre acharnée contre les Égyptiens, et peu s'en fallut que le chef de ceux-ci, Pothinus, ne s'emparât du palais occupé par le dictateur. C'est à ce moment que l'arrivée de renforts sous le commandement de Mithridate décida la victoire du côté de César. Alexandrie fut assiégée, l'armée égyptienne taillée en pièces et Ptolémée lui-même se noya dans sa fuite, en voulant traverser le Nil à la nage, près de Memphis.

Cléopâtre rentra alors en possession de la couronne d'Égypte et César lui fit épouser son plus jeune frère, âgé de six ans, Ptolémée XV l'Enfant. Le dictateur obligea Arsinoë, sa sœur cadette, à l'accompagner à Rome pour paraître à son triomphe, suivant la coutume romaine.

En 47, l'année qui suivit le retour de César à Rome, Cléopâtre donna le jour à un fils que, probablement par flatterie, elle nomma Césarion.

Le scandale public ne manqua pas d'attribuer la paternité de cet enfant au grand Romain et les historiens, se basant sur deux vagues allusions des lettres de Cicéron, sont même allés jusqu'à raconter que la reine d'Égypte se serait rendue ensuite à Rome, y aurait vécu comme la maîtresse avouée de César et se serait enfuie au moment de son assassinat. Les preuves de la fausseté de ces assertions ne sont pas difficiles à établir, malgré le témoignage d'Antoine, qui, sans doute en vue d'excuser sa conduite devant le Sénat et peut-être aussi pour embarrasser Octave, perpétua cette légende romantique, dont Plutarque nous fournit tous les détails. On sait qu'Oppius, qui avait été l'intime ami de César, contredit publiquement l'accusation infâme répétée par Antoine, et qu'après la bataille d'Actium, Octave fit mettre à mort Césarion comme imposteur en 30 av. J.-C.. Le testament du dictateur ne fait aucune mention de lui non plus.

L'année même de la mort de César, Cléopâtre fit emprisonner son frère, Ptolémée XV, avec la sanction d'Antoine ; il avait partagé le trône avec elle pendant quatre ans. Césarion fut alors associé au pouvoir par sa mère en 44 av. J.-C., sous le titre de Ptolémée César, le dieu Philopator Philométror. Dion Cassius rapporte que le Sénat confirma cette mesure.

Pendant la guerre civile qui suivit les ides de mars 44, Cléopâtre maintint une stricte neutralité ;

mais après la bataille de Philippes, elle prit le parti des triumvirs, pour lesquels étaient ses sympathies. Antoine, Octave et Lépide se partagèrent l'empire; Antoine choisit l'Orient, et en 41, après avoir séjourné quelque temps à Athènes, il entreprit une expédition contre les Parthes. Entré en Cilicie, il s'installa avec grande pompe à Tarse et y manda Cléopâtre pour qu'elle lui rendît compte de sa politique. Antoine l'avait déjà rencontrée, lors de la prise d'Alexandrie par Gabinius, sous César, mais elle n'avait alors pas encore songé à le subjuguier. Au premier appel du consul à Tarse, Cléopâtre apparut dans toute sa splendeur; c'était Aphrodite, parée de tous ses charmes, qui venait au-devant du général romain, bientôt captif à ses pieds. Plutarque nous a laissé la relation de cette rencontre féérique sur le Cydnus qui a inspiré quelques-uns des plus beaux vers de l'immortel Shakespeare :

. . . . .  
 The barge she sat in, like a burnished throne,  
 Burn'd on the water : the poop was beaten gold;  
 Purple the sails, and so perfumed, that  
 The winds were love-sick with them : the oars were silver;  
 Which to the tune of flutes kept stroke, and made  
 The water, which they beat, to follow faster,  
 As amorous of their strokes. For her own person,  
 It beggar'd all description : she did lie  
 In her pavilion (cloth of gold, of tissue),  
 O'er-picturing that Venus, where we see,  
 The fancy out-work nature : on each side her,

Stood pretty dimpled boys, like smiling Cupids,  
 With diverse-colour'd fans, whose wind did seem  
 To glow the delicate cheeks which they did cool,  
 And what they undid, did.

Her gentlewomen, like the Nereides,  
 So many mermaids, tended her i' the eyes,  
 And made their bends adornings : at the helm  
 A seeming Mermaid steers ; the silken tackle  
 Swell with the touches of those flower-soft hands,  
 That yarely frame the office. From the barge  
 A strange invisible perfume hits the sense  
 Of the adjacent wharfs . . . . .

Dans les fêtes splendides que Cléopâtre offrit à bord de son vaisseau, Antoine s'éprit si passionnément d'elle, qu'il perdit de vue le but de son expédition et la suivit en Égypte où il passa l'hiver de 41 à 40, laissant à sa femme, l'austère Fulvie, le soin de surveiller ses intérêts à Rome.

Vers cette époque mourut Arsinoë, empoisonnée dans le temple d'Artémis à Milet, par ordre de sa capricieuse et cruelle sœur.

Au printemps de l'an 40, Antoine se vit obligé de retourner à Rome, menacée d'une nouvelle guerre civile. Fulvie était morte cette même année. Octave, désirant détacher son collègue de la sirène égyptienne et le retirer de sa sphère de fascination, parvint à lui faire contracter un mariage avec sa propre sœur, Octavie. Cette union paraissait répondre aux vœux de chacun. Antoine demeura fidèle à son épouse pendant presque deux

ans, mais en 36, contraint de donner suite à son expédition contre les Parthes, il envoya d'Athènes un messager à Cléopâtre lui enjoignant de se rendre auprès de lui, à Antioche. Dès lors, il retomba entièrement sous l'empire de la reine d'Égypte, qu'il combla d'honneurs. Il lui fit don de la Phénicie, de la Coëlesyrie, de Chypre, de la Cilicie et d'une partie de la Judée et de l'Arabie. Il fit frapper des médailles portant leurs effigies, celle de Cléopâtre, accompagnée sur les drachmes de la légende CLEOPATRA · REGINAE · REGVM · FILIORVM · REGVM · Il alla jusqu'à reconnaître les jumeaux, nés de leurs amours vers l'an 40, et leur donna les noms significatifs d'Alexandre Hélios et de Cléopâtre Séléne.

Après avoir passé six mois en festivités, Antoine se remiten marche; Cléopâtre rentra dans ses États, traversant la Judée, où le roi Hérode l'accueillit avec toute la pompe obséquieuse d'un vassal à son souverain. Peu après, elle recevait la nouvelle des désastres du triumvir et se hâtait de le rejoindre, à la tête de renforts et abondamment pourvue de vivres. Elle voulait ainsi devancer Octavie, qui était allée au-devant de son époux jusqu'à Athènes, au premier bruit de sa défaite, et empêcher une réconciliation entre eux. Son plan réussit.

En 34, Antoine, dans une deuxième campagne contre les Parthes, eut plus de succès. Il ramena leur roi, Artavasde, captif à Alexandrie et le fit suivre son triomphe, lié de chaînes. C'est en cette

occasion qu'il salua Cléopâtre de *Reine des Rois* et qu'elle prit à son tour le titre de déesse, se faisant représenter sous les attributs d'Isis.

Cependant, l'opinion publique à Rome commençait à pénétrer les desseins secrets de Cléopâtre ; la noblesse romaine était jalouse de sa puissance ; Antoine avait froissé la dignité du peuple en célébrant son triomphe à Alexandrie, un acte sans précédent dans les annales de la République. Est-ce qu'une nouvelle Carthage allait disputer la suprématie à la capitale du monde ?

Mais tandis qu'Antoine et son parti perdaient peu à peu tout leur prestige à Rome, le triumvir n'avait plus d'yeux que pour sa royale maîtresse. Dans une proclamation publique, elle et son fils Césarion furent nommés seigneurs de l'Égypte, de Chypre, de la Lybie et de la Cœlesyrie ; Alexandre Hélios obtint l'Arménie, la Médie et la Parthie, avec le titre pompeux de « Roi des rois » ; son jeune frère, Ptolémée, reçut le gouvernement de la Phénicie, de la Syrie et de la Cilicie, tandis que la Cyrénaïque passait aux mains de Cléopâtre Séléne, sœur jumelle d'Alexandre.

Cette nouvelle distribution arbitraire de souverainetés par Antoine mit le comble à l'indignation de ses adversaires à Rome. Le Sénat fit enlever son testament qu'il avait confié à la garde des Vestales et, sur la proposition d'Octave, déclara la guerre à Cléopâtre et nomma Antoine ennemi public. Par représailles, Antoine répudia Octavie

et leva une armée considérable que les troupes égyptiennes grossirent encore ; il établit son quartier général à Samos où il concentra sa flotte renforcée des galères de Cléopâtre. La saison étant peu favorable pour commencer les hostilités, Antoine et Cléopâtre en profitèrent pour visiter Ephèse, Tarse et d'autres villes de l'Asie mineure ; ils revinrent ensuite à Patras d'Achaïe et à Athènes où des médailles furent frappées en l'honneur de la « nouvelle déesse » Cléopâtre ; partout ce furent des fêtes et des réjouissances dont la splendeur surpasse toute description. Mais au printemps de l'an 31, les deux armées rivales reprirent leurs préparatifs de guerre ; Antoine rassembla ses troupes au promontoire d'Actium, d'où il espérait effectuer une descente en Italie. C'est là qu'il rencontra Octave. Le 2 septembre, une grande bataille fut engagée ; de part et d'autre, sur terre et sur mer, la lutte fut des plus acharnées ; à la tête de ses fidèles légions, Antoine se retrouva un héros, et un instant, Octave parut en danger, lorsque, sans motif apparent, Cléopâtre fit soudainement virer de bord la galère royale et, profitant d'une brise favorable, prit la fuite, accompagnée de ses soixante trirèmes égyptiennes. Antoine, d'abord perplexe, la suivit bientôt, malgré les protestations de ses généraux, furieux d'abandonner la lutte au moment où les chances du combat semblaient vouloir décider la victoire en leur faveur.

Privée de son chef, l'armée d'Antoine n'offrit plus qu'une faible résistance; plusieurs légions désertèrent ses rangs et passèrent au camp d'Octave qui se rendit bientôt aussi maître de la flotte ennemie et l'incendia.

Rentrés à Alexandrie, Antoine et Cléopâtre se séparèrent et perdirent les onze mois suivants à deviser des plans de résistance, sans prendre aucune résolution, ni faire les préparatifs d'urgence que nécessitait leur précaire situation. En juillet de l'an 30, la flotte d'Octave parut devant Alexandrie. Antoine, renfermé dans l'île de Pharos, voulait repousser l'attaque, malgré les conseils de Cléopâtre qui réalisait la futilité de toute opposition et méditait la fuite au premier échec. Il dirigea son infanterie contre les troupes d'Octave, mais ses généraux, démoralisés, sa flotte et sa cavalerie se rendirent à l'ennemi sans coup férir. Tout espoir perdu, Cléopâtre se réfugia dans le mausolée qu'elle s'était fait construire et fit répandre le bruit de sa mort. La nouvelle en parvint aux oreilles de son malheureux amant, qui, ne voulant pas lui survivre, abandonné de ses plus proches et complètement découragé, se perça le cœur d'un poignard au moment même où un messager de Cléopâtre venait le chercher. Il se fit transporter, mourant, auprès d'elle et expira peu après dans les bras de cette reine d'Égypte pour laquelle il avait sacrifié son honneur, sa fortune et sa vie.

Octave, sur ces entrefaites, fit son entrée, sans obstacles, à Alexandrie. Cléopâtre nourrissait peut-être le secret espoir de le subjuguier, lui aussi, comme César et Antoine. Le général victorieux repoussa froidement ses séductions, mais lui fit grâce de la vie et lui permit de rendre les honneurs funèbres à Antoine, l'indigne époux de sa sœur. Repoussée par Octave, et ne pouvant supporter la perspective de l'accompagner à Rome pour y paraître à son triomphe, haïe de ses sujets qu'elle avait immolés au gré de ses caprices, elle ne vit plus qu'un moyen de salut, celui de mettre fin à ses jours. Les uns ont rapporté qu'elle se fit piquer par un aspic caché dans un panier de figues et de fleurs; d'autres qu'elle prit un violent poison recelé dans une épingle à cheveux. Quand on pénétra dans le mausolée, 15 août 30 av. J. C., Cléopâtre fut trouvée morte, étendue sur un lit d'or, parée de ses vêtements royaux et recouverte de fleurs; à ses pieds se mourait Charmione, l'une de ses fidèles suivantes, tandis que l'autre, Iras, avait déjà rendu le dernier soupir. Un même tombeau réunit les dépouilles de Cléopâtre et d'Antoine.

Octave, victorieux, soumit l'Égypte et l'annexa à l'empire; il fit excréer la mémoire d'Antoine et détruire ses statues; celles de Cléopâtre furent conservées sur les instances d'Alchibus et moyennant une rançon de 12,000 talents. Césarion périt peu de temps après, assassiné; Antyllus, fils

d'Antoine et désigné par lui pour lui succéder, subit le même sort. Cléopâtre Séléne épousa Juba, roi de Maurétanie, à la cour duquel se réfugièrent aussi ses deux frères, Alexandre Hélios et Ptolémée, dont toute trace disparaît dès lors dans l'histoire.

Pour terminer cette courte étude historique, il me reste à ajouter un mot sur la réputation de beauté qui brille autour du nom de la célèbre reine-courtesane. A en juger par les portraits que nous offrent les médailles, cette réputation serait pour le moins exagérée: le profil est dur, les traits anguleux et irréguliers, l'expression hautaine et acariâtre. Cléopâtre possédait des attraits plus durables que la beauté. Plutarque nous apprend que sa physionomie n'avait rien d'unique ni de frappant, mais qu'elle dérivait sa force de la fascination de tout son être, du charme irrésistible de son esprit. Elle possédait une voix mélodieuse avec la même variété de modulation qu'un instrument à beaucoup de cordes. Elle parlait plusieurs langues et ne conversait par l'intermédiaire d'interprètes qu'avec très peu des ambassadeurs étrangers de sa cour. Antoine était tombé à ses pieds à première vue; elle lui tenait tête dans ses orgies et dans ses propos de soldat; « femme élégante et lettrée, elle buvait comme lui, jurait comme lui ». Duruy ajoute: « Sa beauté avait toujours été moins redoutable que son esprit et sa grâce ». M. Feuardent, dans ses considérations sur l'état de l'Égypte à l'époque qui nous occupe,

s'exprime ainsi au sujet de Cléopâtre : « Une seule tête semblait résister encore au milieu de cette société expirante, une femme, une reine, plus courtisane que souveraine, mais une sirène d'une grande énergie, merveilleusement douée pour la séduction ; à l'aide de ses charmes et de la ruse de son esprit, elle sut tenter un effort surhumain contre l'asservissement de Rome ; et peu s'en fallut qu'elle ne triomphât et ne devînt la toute-puissante dominatrice et la maîtresse du monde entier ».

SOURCES D'INFORMATIONS. — J. P. MAHAFFY, *A History of Egypt under the Ptolemaic Dynasty*, LONDON, 1899. — APPIAN, *Bell. Civ.* — DIO CASSIUS, *lib XLVII.* — J. CAESAR, *De Bello Civ.* — PLUTARQUE, *Antoine et Cléopâtre.* — SUETONIUS, *Caesar.* — CICERO, *Epistole ad Atticum*, XIV, 8. — FEUARDENT, *Égypte ancienne. Monnaies des rois*, Collection Giovanni di Demetrio, Paris, s. d. — A. STAHR, *Cleopatra*, Berlin, 1879. — S. BARING-GOULD, *The Tragedy of the Caesars*, London, 1892. — VICTOR DURUY, *Histoire des Romains*, Paris, 1881. — H. HOUSSAYE, *Cléopâtre*, 1889. — FROUDE, *Caesar*; — etc.

Malgré les nombreuses études dont la numismatique de Cléopâtre VII a déjà été l'objet de la part des numismatistes de tous temps, elle présente néanmoins une foule de points obscurs, à l'élucidation desquels il est à espérer, dans l'intérêt de la science, que l'érudition moderne dévouera son attention. C'est à M. Feuardent que revient l'honneur d'avoir le premier proposé une classification claire, en même temps que scientifique et raisonnée, des séries monétaires des Ptolémées d'Égypte ; son œuvre remarquable restera la base

de tout travail de ce genre. Vient ensuite l'admirable catalogue du British Museum (*The Ptolemies of Egypt*, London, 1883) rédigé par le défunt conservateur, M. Réginald Stuart Poole, qui constitue un progrès marqué sur l'œuvre de son devancier et nous permet d'attribuer avec assurance certaines monnaies que M. Feuardent avait fait rentrer parmi les incertaines ou qu'il n'avait pas classées correctement.

Je n'ai pas de nouvelle théorie à formuler et ne prétends pas non plus résoudre aucun des nombreux problèmes de la numismatique de Cléopâtre, qui forme encore un sujet de discussion entre savants. Mon intention, en écrivant cet article, a été simplement de rassembler, en un catalogue aussi complet que possible, les types monétaires connus de ce règne, avec leurs variétés, en éliminant plusieurs des pièces décrites par Mionnet, Cohen, Boutkowsky, certains catalogues de ventes, etc., où des lectures erronées de légendes et d'inscriptions ont été prises pour des types nouveaux. Inutile de dire que je me suis trouvé plus d'une fois dans l'embarras devant certaines descriptions incomplètes de monnaies de Sinope, de Béryte, d'Aradus, d'Ascalon et d'autres ateliers.

Je me suis adressé aux savants conservateurs des Cabinets de médailles de Londres, Paris, Vienne, Saint-Pétersbourg et Alexandrie, ainsi qu'à divers amateurs, les priant de bien vouloir me communiquer les pièces inédites de leurs

collections. M. le D<sup>r</sup> Barclay V. Head m'a accordé l'autorisation d'examiner les monnaies de Cléopâtre du British Museum, qui depuis la rédaction du catalogue où les différents types se trouvent tous illustrés, n'a fait aucune acquisition dans cette intéressante série. M. E. Babelon m'a gracieusement envoyé les moulages de toutes les pièces conservées à la Bibliothèque nationale, dont j'ai fait reproduire les principales à la planche I qui accompagne mon catalogue.

A la planche II figurent des monnaies du Musée de Vienne, M. le D<sup>r</sup> Kubitschek ayant eu la complaisance de me faire parvenir les empreintes de douze exemplaires de cuivre qu'il attribue à la dernière reine d'Égypte.

M. le D<sup>r</sup> Imhoof-Blumer, M. le Professeur D<sup>r</sup> Behrend Pick, M. A. Löbbecke et d'autres savants m'ont fait part de leurs vues sur quelques questions que je leur ai soumises, et de M. E.-D.-J. Dutilh, d'Alexandrie, j'ai été honoré d'une communication intéressante que je me permets de citer ici en partie :

*« ... Je m'empresse de vous informer que, depuis bientôt trente ans que je m'occupe de numismatique alexandrine, il ne m'a jamais passé entre les mains des monnaies de Cléopâtre VII Philipator de types différents de ceux décrits dans les ouvrages de numismatique que vous me signalez. J'ajouterai seulement, et ceci uniquement pour le cas où ce renseignement pourrait vous être de quelque utilité, que pendant ces trente*

*ans d'exercice quotidien, je n'ai eu qu'une fois l'occasion d'avoir pour vingt-quatre heures en ma possession une pièce comme le n° 6, planche XXXI, du catalogue du British Museum, et deux exemplaires pareils au n° 7, même planche et même catalogue ; elles sont introuvables en Égypte... »*

Pour la désignation des métaux, j'adopte les signes conventionnels : *A* = or, *AR* = argent, *Æ* = cuivre. J'indique aussi, autant que possible, l'exacte dimension des pièces en millimètres, et les cabinets où elles se trouvent, ainsi que les ouvrages qui les décrivent. Voici la signification des quelques abréviations suivantes :

Londres = Cabinet des médailles du Musée britannique.

Paris = Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Vienne = Cabinet des médailles de Vienne.

Gotha = Cabinet des médailles de la Bibliothèque ducal de Gotha.

Col. Dem. = Collection Demetrio et Musée de l'État belge, à Bruxelles.

M = Mionnet, Médailles grecques et romaines, et supplément.

C = Cohen, Médailles impériales, 2<sup>e</sup> édition.

B = Babelon, Monnaies de la République romaine.

Bout. = Boutkowski - Glinka, Dictionnaire numismatique.

Je me permets d'accompagner mes descriptions

de plusieurs citations et de notes intéressantes d'auteurs bien connus.

Les judicieuses observations de M. Feuardenet sur la circulation monétaire du règne de Cléopâtre sont d'un intérêt tout particulier :

« Tous les amateurs de médailles antiques ont  
 » dû faire la remarque que, à partir du règne de  
 » Cléopâtre, le monnayage du numéraire d'ar-  
 » gent semble disparaître presque complètement  
 » de l'Égypte pendant à peu près un demi-siècle (1).  
 » En effet, excepté quelques rarissimes drachmes  
 » au nom de cette princesse, on ne trouve plus  
 » sous son règne d'autres monnaies d'argent de  
 » modules supérieurs. Il est présumable que les  
 » tétradrachmes étaient tombés dans un complet  
 » discrédit, sans doute à cause des fraudes com-  
 » mises par Aulète, le père de Cléopâtre, qui  
 » avait fini par introduire dans l'argent tant d'al-  
 » liage de cuivre, que ce métal dépassait en quan-  
 » tité la matière de bon aloi.

» On dut alors se servir en Égypte des mon-  
 » naies de bon métal, frappées chez les peuples  
 » voisins; de nombreuses trouvailles de mon-  
 » naies romaines d'or et d'argent, qui ont été  
 » faites dans ce pays, prouvent aussi que le numé-

(1) « Les monnaies d'argent, ou autrement dit de potin, ne reparaissent à la vérité qu'en l'année 14 du règne de Tibère, et ces monnaies, quoique à bas titre, sont cependant généralement de meilleur aloi que de certaines pièces frappées sous Aulète : nous avons constaté une moyenne de 300 millièmes de fin. »

» raire romain devait avoir également un cours  
 » assuré dans cette contrée. L'histoire mentionne  
 » les énormes dépenses de la fastueuse souveraine  
 » de l'Égypte, laquelle semait l'or et l'argent par-  
 » tout où elle passait ; et de l'an 6 jusqu'à la dix-  
 » septième année de son règne, nous ne voyons  
 » aucune monnaie à son effigie frappée en métal  
 » précieux ; donc, elle devait se servir seulement  
 » des monnaies romaines ou de celles émises par  
 » les peuples voisins de son pays. On ne trouve  
 » positivement que des pièces d'airain frappées en  
 » Égypte, et c'est de cette époque de ruine et de  
 » misère chez ce peuple que doivent dater les émis-  
 » sions de petites pièces de cuivre mal frappées,  
 » avec biseau informe, système de monnayage  
 » qui fut très répandu sous Auguste et Tibère et  
 » dont la fabrication se perpétua pendant environ  
 » 150 ans, jusque sous le règne d'Antonin ; ces  
 » émissions prouvent que le numéraire devait être  
 » rare dans ce pays, et que ces valeurs infinies  
 » avaient cependant leur importance pour les  
 » transactions.

» On est aussi en droit d'être étonné de la  
 » rareté réelle des monnaies d'argent en bon  
 » métal, soit en petit, soit en grand module, frap-  
 » pées en Asie, par Antoine et Cléopâtre ; ces  
 » émissions durent cependant s'exécuter sur une  
 » très grande échelle, les drachmes surtout, qui  
 » étaient servilement copiées sur les deniers  
 » romains. Antoine, qui tenait à se montrer aux

» peuples qu'il venait de conquérir, ainsi qu'à  
 » son armée, avec cette reine, dont il avait eu  
 » l'audace de faire une déesse, et à laquelle il avait  
 » donné tant de riches provinces dépendantes de  
 » Rome (puisqu'elles avaient été subjuguées avec  
 » le concours des soldats romains), dut faire frap-  
 » per d'immenses quantités de monnaies avec les  
 » deux têtes. Il ne serait peut-être pas illogique  
 » d'admettre que son compétiteur, Auguste, qui  
 » sut si adroitement insinuer au peuple romain  
 » de rendre le nom d'Antoine infâme, en renver-  
 » sant ses statues, ait aussi donné ordre aux mon-  
 » nayeurs de retirer de la circulation les pièces  
 » portant ces deux effigies ; mais ces entrepre-  
 » neurs de la fabrication du numéraire, devant  
 » subir une perte réelle sur les pièces fourrées,  
 » remirent sans nul doute ces dernières en circu-  
 » lation ; de là le nombre très considérable de ces  
 » pièces fausses antiques, que l'on remarque dans  
 » toutes ces collections ; nous avons pu constater  
 » que, sur douze deniers romains aux deux têtes,  
 » il y en a, au moins, neuf de fourrées ; la même  
 » proportion existe sur les tétradachmes, frappés  
 » probablement à Antioche (1). »

Je suis de près la classification proposée par  
 feu R. S. Poole, dans le *Catalogue du British  
 Museum*, et divise, par conséquent, la numisma-  
 tique de Cléopâtre en six grandes périodes.

(1) FEUARDENT, *op. cit.*, pp. 123-6.

I. Règne conjoint de Cléopâtre VII et de son frère Ptolémée XIV Dionysos, du 5 septembre 52 av. J.-C., jusqu'à l'exil de Cléopâtre en 49.

II. Ptolémée XIV seul, de 49 à sa mort, qui eut lieu en 48.

III. Cléopâtre VII seule, de 48 à 47, année où son jeune frère Ptolémée XV lui fut associé au trône.

IV. Règne conjoint de Cléopâtre VII et Ptolémée XV, 47-44.

V. Règne conjoint de Cléopâtre VII et de son fils, Ptolémée XVI Césarion, 45-30.

VI. M. Antoine partage le pouvoir avec Cléopâtre, 36-30.

#### I. CLÉOPATRE VII ET PTOLÉMÉE XIV.

(52-49 av. J.-C.)

La monnaie décrite ci-après est la seule que l'on ait jusqu'ici attribuée à cette époque.

1. AR. Tétradrachme. 25 mill. D. tête diadémée de Cléopâtre, à droite.

*Rev.* ΑΣΚΑΛΩΝΙΤΩΝ ΙΕΡΑΣ ΑΣΥΛΟΥ. Aigle à gauche sur un foudre, avec une palme sur l'aile ; à droite, la date LN (an 55) ; à gauche, un monogramme.

Frappé à Ascalon, en 50 av. J.-C.

D<sup>r</sup> B. V. Head, *Brit. Mus. Guide*, pl. LXII, n° 19. — Id., *Historia Numorum*, p. 675, fig. 358.

L'ère d'Ascalon date de 104 av. J.-C. — Sans l'autorité de M. le D<sup>r</sup> B. V. Head, on ne donnerait pas le portrait qui figure sur cette monnaie à une

jeune fille de dix-neuf ans, âge qu'avait Cléopâtre en 50 av. J.-C. † (1)

## II. PTOLÉMÉE XIV. DIONYSOS.

(49-48 av. J.-C.)

2. Æ 23 mill. *D.* Tête cornue et diadémée de Jupiter Ammon, à droite.

*Rev:* ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle debout sur un foudre, à gauche; devant, l'acrostolium.

Frappée à Alexandrie (?) date probable (48 av. J.-C.)

Londres (*B. Mus. Cat.*, pl. XXX, 2). — Paris. — *Col. Dem.*, n° 437. — *M. Suppl.*, IX, p. 22, n° 120.

Le British Museum possède deux autres variétés de ce type, d'une fabrique encore plus barbare.

Quoique M. R. S. Poole ait donné cette monnaie à Ptolémée, roi de Chypre, 81 à 58 av. J.-C., probablement à cause de l'analogie du type avec celui d'une autre pièce sur laquelle figure le monogramme de Chypre, je préfère l'attribution de M. Feuardent, qui a démontré, avec beaucoup d'ingéniosité, que le symbole naval (l'*acrostolium* placé devant l'aigle au rev.) fait allusion à la flotte que Ptolémée XIV avait organisée en vue de repousser les attaques de sa sœur et des Romains. Voici, d'ailleurs, ce que dit M. Feuardent : « Le symbole tout maritime qui figure sur ces pièces, et qu'on ne rencontre autre part qu'une seule fois dans toute la

(1) Voyez à ce sujet la description du bronze de Béryte, *infra*

numismatique lagide, peut ainsi trouver son explication. La victoire remportée par trahison sur le malheureux Pompée, qui fut si misérablement assassiné en vue du rivage d'Égypte, au moment où il comptait se rendre chez un ami, nous semble donner une créance suffisante à notre opinion. Nul n'ignore que ce Ptolémée eut un soin tout particulier de sa flotte ; que ses occupations se concentraient sur ce moyen de défense ; c'était sur cette flotte qu'il comptait pour s'affranchir du despotisme de César et de Rome, et c'est sur elle et par elle qu'il perdit sa couronne et la vie. »

3. AR. Tétradrachme. 25 mill. D. Tête diadémée de Ptolémée XIV Dionysos, à droite.

*Rev.* ΑΣΚΑΔΩΝΙΤΩΝ ΙΕΡΑΣ ΝΥΝΤΑΟΥ. Aigle à gauche sur un foudre, avec une palme sur l'aile ; à droite, la date, LN (an 55) ; à gauche, un monogramme. Frappé à Ascalon en 49 av. J. C.

(D<sup>r</sup> B. V. Head, *Historia numorum*, p. 679. — Londres (B. M. *Cat.*, pl. XXXI, 5) (1).

4. Æ. 15 mill. *Droit.* Tête casquée de Ptolémée, à droite.

*Rev.* ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle à gauche sur un foudre.

Paris. — Col. Dem. (Pl. X, n° 536,) — M. T. VI, n° 396.)

(1) Voyez la note qui accompagne ma description du bronze de Béryte, *infra*.

Cette monnaie dont l'empreinte m'a été envoyée par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale appartient peut-être à Dionysos; mais je préfère son attribution aux incertaines, comme l'a fait M. Feuarent.

(*A suivre.*)

L. FORRER.

---

## LES MONNAIES

DE

**CLÉOPATRE VII PHILIPATOR**

REINE D'ÉGYPTE (52-30 av. J.-C.)

*(Suite)* (1).

M. Feuardent, que je prie d'accepter ici l'expression de ma vive reconnaissance, vient de me signaler l'excellent article qu'il a publié dans la *Revue numismatique*, tome XV, années 1874-1877, pages 184 et suivantes, et que je regrette de n'avoir pas connu jusqu'ici. Cet article, qui a été approuvé par tous les savants, démolit l'attribution chronologique des tétradrachmes d'Ascalon, proposée par feu de Saulcy et suivie par les conservateurs du Musée britannique, qui paraissent n'avoir pas eu connaissance non plus du travail de M. Feuardent. Ce savant établit sans l'ombre d'un doute que l'ère mentionnée sur ces pièces, ainsi que sur des monnaies frappées dans d'autres localités, est celle de l'avènement au trône de Ptolémée XIII, Aulète, le fondateur de la nouvelle dynastie lagide,

(1) Voy. *Revue*, année 1900, p. 5.

en l'an de Rome 673 (81 avant J.-C.), la dynastie légitime s'étant éteinte avec Ptolémée XII, Alexandre II et Cléopâtre V. Il en résulte que la médaille décrite précédemment, page 25, n° 1, datée LN (an 50), est de la dernière année du règne de Cléopâtre (31 av. J.-C.), où je la ferai figurer dans la suite de mon catalogue. De même, mon n° 3 (p. 27), aussi un tétradrachme d'Ascalon de cette même année LN (50), et par conséquent 31 av. J.-C., appartient à Ptolémée XVI, Césarion, comme le prouve si plausiblement M. Feuardenet dans les lignes que je me permets de citer ci-après.

Il m'était, en effet, incompréhensible que le portrait de Cléopâtre, figurant sur les médailles d'Ascalon et d'autres pièces analogues, la représentât au commencement de son règne. On y reconnaît plutôt « la physionomie et les traits d'une femme approchant de la quarantaine; quelques-uns ont même assigné un âge plus avancé à cette éhontée courtisane, qui devait en effet être vieille avant l'âge ». Ce portrait s'explique si l'on accepte la conclusion à laquelle M. Feuardenet est arrivé, qu'il n'a pas été frappé de monnaies avec la tête de Cléopâtre avant l'année de Rome 716 (36 av. J.-C.) et que, selon toute vraisemblance, toutes ces pièces sont de l'an 31.

C'est donc par erreur que j'ai classé les tétradrachmes d'Ascalon, le n° 1, à la première période du règne de Cléopâtre et le n° 2, à la deuxième. Ces deux pièces appartiennent à la cinquième

période, que je subdiviserai en trois groupes :  
*a)* Monnaies au nom de Ptolémée XVI, Césarion, sous la tutelle de Cléopâtre, 47-31; *b)* Monnaies au portrait de Cléopâtre, 31; *c)* Monnaies de Ptolémée XVI, Césarion.

Voici la citation de M. Feuardent :

« Avant l'année 34 de la nouvelle ère des Lagides (47 av. J.-C. et année de la naissance de Césarion), nous ne trouvons nulle trace, même en Égypte, de monnaies datées de Cléopâtre, ni de ses frères et maris. Cette habile princesse n'aurait jamais osé affronter aussi ouvertement le courroux des Romains. La liste générale des monnaies d'Ascalon connues jusqu'à ce jour, prouve, il nous semble, que Cléopâtre n'osa même pas faire frapper d'abord des monnaies à son effigie; elle n'autorisa très vraisemblablement que celles portant la tête de son fils, selon l'usage usité en Égypte, sous les traits des ancêtres de sa famille, et ce fut seulement en l'année 31 avant J.-C., au moment où elle se croyait déjà la souveraine maîtresse du monde, qu'elle ne connut plus de bornes à son ambition et fit frapper la plus grande partie des monnaies que le temps nous a conservées, soit avec sa tête seule, soit avec celle de son amant figurée au revers de la sienne. Toutes ces pièces prouvent d'une manière indiscutable que Cléopâtre avait passé l'âge de la jeunesse, toutes les physionomies attestant une jeunesse de trente-cinq à quarante ans. »

Pour la suite de mon catalogue des monnaies de Cléopâtre, je conserve l'ordre que j'avais établi en me basant sur la chronologie adoptée par le *British Museum*, tout en indiquant néanmoins les nouvelles conclusions formulées par M. Feuardent.

### III. CLÉOPATRE VII

(48-47 av. J.-C.)

5. Drachme. AR. 15 mill. Droit. Tête de Cléopâtre, diadémée, à droite.

*Rev.* ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre, à gauche; palme sous l'aile droite; dans le champ, à droite, ΠΑ; à gauche, uraeus et Λ<sup>s</sup>.

Frappée à Alexandrie, en 47. Poids : 2 gr. 90.

Londres (*Brit. Mus. Cat.*, pl. XXX, 5). — Paris (pl. I, n° 3). — *M. Suppl.* T. IX, p. 19, n° 102. — Bout., n° 464.

6. Drachme. AR. 15 mill. Variété, sans symbole ni ΠΑ au revers.

Frappée à Alexandrie, la même année.

M., T. VI, p. 33, n° 258.

7. Drachme. AR. 17 mill. Variété, avec symbole, dans le champ du revers, massue et IEP...(?).

Bout., n° 463. — *Cat. Gréau* (Paris, 1867), n° 2858.

Boutkowski ajoute que cette drachme est d'une rareté très grande et il la croit frappée à Nicopolis d'Épire, ce qui n'est guère possible, puisque cette

ville n'a été fondée qu'après la bataille d'Actium, par Auguste.

Suivant M. Feuarden, il faudrait considérer l'année 31 comme la date d'émission de ces pièces au portrait de Cléopâtre.

#### IV. CLÉOPATRE VII ET PTOLÉMÉE XV

(47-44 av. J.-C.)

8. Æ. 24 mill. Droit. Tête diadémée de Jupiter Ammon, à droite.

*Rev.* ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Deux aigles à gauche sur un foudre; dans le champ, à gauche, le diadème d'Isis, cornes, globe et plumes, fixés sur un socle.

Frappée en Chypre. Date probable, 47.

Londres (B. M. *Cat.*, pl. XXX, 4.) — Col. Dem. n° 356 (?).

9. Æ. 22 mill. Variété, avec le diadème d'Isis, mais sans le socle.

Même atelier (?).

Londres (B. M., *Cat.*, p. 121, n° 3).

10. Æ. 25 mill. Variété, sans symbole.

Même atelier (?).

Londres (B. M., *Cat.*, p. 121, n° 4).

Le n° 356 du Catalogue Demetrio correspond à l'exemplaire du British Museum (pl. XXX, 4), sauf dans la description du symbole; il est probable, cependant, que ce que M. Feuarden désigne comme une fleur à trois pétales et un lotus, repré-

sente réellement le diadème d'Isis et ses accessoires, plus correctement décrits par M. R. S. Poole.

C'est peut-être à tort que j'attribue ces monnaies à Cléopâtre VII et Ptolémée XV, mais, comme je l'ai déjà fait remarquer plus haut, je ne vois pas de raison suffisante pour la classification proposée par le feu conservateur du Cabinet des Médailles de Londres. Voici, d'ailleurs, ce qu'il dit : « Cyprus was restored by Caesar to the Ptolemaïc family, and the two younger of the children of Auletes, Ptolemy XV and Arsinoe IV, made joint sovereigns, B. C. 47. This arrangement was broken the same year, when after the death of her elder brother, Cleopatra VII was associated with the younger, Ptolemy XV, on the Egyptian throne. The young king was murdered in B. C. 44, and Ptolemy XVI., Caesar taken as colleague by his mother Cleopatra, their joint reign lasting until the overthrow of the Ptolemaïc dynasty, B. C. 30. Whether Cyprus was handed over to any representatives of Ptolemy XV and Arsinoe is not clear : they never appear to have gone to the Island. It seems to have fallen into the hands of the Romans soon after the arrangement which gave it to the young sovereigns, and to have been retained by them until about B. C. 44, when Cleopatra seized it and held it until B. C. 41. Antony gave the Island to Cleopatra and Ptolemy Caesar, B. C. 36. and it thenceforward remained part of

the Ptolemaic kingdom. (Cf. ENGEL, *Kypros*, I, p. 456 seqq.) Thus it is possible that Ptolemy XV. and Arsinoë may have issued coins in Cyprus, *and even that the same king and Cleopatra may have done so.* »

Je souligne à dessein la dernière partie de la phrase, qui me paraît donner la réelle attribution des monnaies décrites ci-dessus. Voici mes raisons :

1. Dion Cassius (XLII, 35) nous dit que César promit de céder Chypre aux deux enfants cadets d'Aulète, à la condition que Ptolémée XIV se réconciliât avec sa sœur Cléopâtre. Comme l'ajoute M. Duruy, « cette promesse ne l'engageait pas beaucoup », et nous avons vu que Ptolémée Dionysos, loin de se soumettre aux volontés du dictateur, continua la guerre à outrance contre lui jusqu'à sa mort. Nous savons aussi que Ptolémée XV et Arsinoë IV ne visitèrent jamais l'île et que Cléopâtre fut associée à son jeune frère au trône d'Égypte, aussitôt après la mort de Dionysos.

2. Ces monnaies portent la légende : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Elles n'ont donc pas été émises par Cléopâtre seule, et n'appartiennent pas, par conséquent, à la période entre 44 et 41, pendant laquelle cette reine a gouverné Chypre indépendamment des Romains. En outre, les deux aigles qui figurent au revers font allusion à un règne conjoint.

3. Il n'est pas possible non plus d'attribuer ces pièces à Cléopâtre et Césarion, sur les monnaies desquels c'est apparemment toujours le nom de la reine et non celui de son fils qui paraît (1).

4. Dion Cassius et Strabon nous rapportent, comme nous venons de le voir, que César avait eu l'intention de rendre à l'Égypte l'île de Chypre, qui était tombé sous la puissance de Rome, en 58 av. J.-C., à la suite d'une querelle personnelle entre le sénateur Clodius et Ptolémée, prince de Chypre, et frère cadet de Ptolémée Aulète. Ptolémée XV et Arsinoë IV n'entrèrent pas effectivement en possession de l'île, ensuite de l'attitude hostile de leur aîné envers César ; mais, après la mort de Dionysos, tout nous permet de croire que Ptolémée XV et sa sœur Cléopâtre, dorénavant associés au trône d'Égypte, en obtinrent le gouvernement, et si, en 44, à la mort de César, les historiens nous apprennent que Cléopâtre s'empara de Chypre ou plutôt en fit l'occupation, c'est qu'elle ne voulait pas se laisser déposséder de cette importante province par Brutus et les libérateurs. Marc-Antoine lui confirma cette possession plus tard en présentant l'île à Alexandre Hélios et Cléopâtre Sélééné.

(1) Depuis que j'ai écrit ces lignes, M. Feuarent m'a fait la communication déjà citée, dans laquelle il propose l'attribution des monnaies décrites sous les nos 8-10 au règne conjoint de Ptolémée XVI Césarion et de Cléopâtre. Elles feraient donc partie du groupe : « Monnaies au nom de Ptolémée XVI Césarion sous la tutelle de Cléopâtre, 47-31 av. J.-C. »

Il me semble donc rationnel d'attribuer l'émission des trois monnaies décrites ci-dessus (n<sup>os</sup> 8, 9 et 10) à Ptolémée XV et Cléopâtre VII.

Dans tous les cas, ces pièces sont postérieures au règne conjoint de Cléopâtre III et Ptolémée XI Lathyrus, et ne doivent pas être classées à cette période, comme l'ont fait plusieurs auteurs.

#### V. CLÉOPATRE VII ET PTOLÉMÉE XVI CÉSARION. (47-31 av. J.-C.)

##### a) MONNAIES AU NOM DE PTOLÉMÉE XVI CÉSARION SOUS LA TUTELLE DE CLÉOPATRE, 47-31.

Suivant l'attribution proposée par M. Feuardent, les pièces ci-après appartiennent à ce groupe :

N<sup>o</sup> 3. Tétradrachme d'Ascalon, décrit p. 27.

Frappé en 31 av. J.-C.

De Saulcy, n<sup>o</sup> 8.

De cette monnaie, Saulcy a donné deux variétés (*Revue numismatique*, 1874-77, pp. 125-7.)

α) AR. Tétradrachme, 26 mill. D. Tête diadémée de Ptolémée XVI à droite.

*Rev.* ΑΣΚΑΛΩ... ΘΥ. ΑΥΤΟ (ΑΣΚΑΛΩΝΙΤΩΝ ΑΣΥΛΟΥ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ).

Aigle tourné à gauche et portant une palme sur l'aile; dans le champ à droite, la date, AM (an 41); à gauche, la colombe, symbole ordinaire d'Ascalon; entre les pattes de l'aigle, la trace du monogramme Ω.

Frappé à Ascalon, an 40 av. J.-C.

Paris. — De Saulcy, n<sup>o</sup> 5.

β) AR. Tétradrachme, 27 sur 23 mill.

Date AIMA (pour L. HA, l'an 41).

Frappé à Ascalon, an 40 av. J.-C.

De Saulcy, n° 6.

N° 8. Æ. Décrit p. 153.

N° 9. Æ. Décrit p. 153.

N° 10. Æ. Décrit p. 153.

b) MONNAIES AU PORTRAIT DE CLÉOPATRE.

Dans cette catégorie se rangent les médailles suivantes :

N° 1. AR. Tétradrachme d'Ascalon. Décrit p. 25.

Frappé an 31 av. J.-C.

(*Voy. aussi DE SAULCY, loc. cit., p. 127, n° 7.*)

N° 5-7. AR. Drachmes d'Alexandrie. Décrites p. 152.

*Égypte.*

11. Æ. 28 mill. D. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

*Rev.* ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre; à gauche, double corne d'abondance; à droite, Π.

Frappé à Alexandrie, date incertaine.

Londres (*Brit. Mus. Cat.*, pl. XXX, 7). — Paris (Planche I, n° 2). — Col. Dem., n° 439. — Bout., n° 466. — M., T. VI, p. 32, n° 259. — Gotha.

12. Æ. 27 mill. Variété, avec le buste plus grand, le cou moins long, les traits plus vieillis.

Frappé à Alexandrie, date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 1).

13. Æ. 26 mill. Variété de coin, buste vieux, les traits durs et la tête haute.

Frappé à Alexandrie, date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 9). — Col. Dem., n° 441.

Bout. (n° 469 dd). — M. T. VI, p. 33, n° 260.

14. Æ. 28 mill. Une autre variété; le buste remplit presque tout le champ du droit; le revers est mal centré.

Vienne. — Col. Dem. (pl. VIII, n° 440).

15. Æ. 28 mill. Variété avec ΠΑ.

M. Feuardenet a prouvé l'erreur dans laquelle sont tombés Letronne et Lenormant en attribuant ces pièces, avec Π, à Chypre ou à la Syrie, tandis qu'elles sont incontestablement de fabrique égyptienne; M. R. S. Poole les donne, sans exprimer aucun doute, à l'atelier d'Alexandrie : « In coins of Egyptian fabric, ΠΑ (Æ) and Π (Æ) stand for an Egyptian mint, no doubt Alexandria. Under Cleopatra VII. Π (Æ) occurs » (p. LXXXV).

16. Æ. 23 mill. D. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre; à gauche, double corne d'abondance; à droite, M.

Frappé à Memphis (?). Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 6; Bank Col.) — M., T. VI, n° 261. — Bout. (n° 469 ddd).

M. Reginald S. Poole a cru pouvoir attribuer les

monnaies portant la marque monétaire M à l'atelier de Memphis.

17. Æ. 22 mill. Variété de style. Portrait frappant de dignité.

Même atelier. Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 7). — Paris (Planche I, n° 5).

18. Æ. 24 mill. Variété de buste.

Même atelier. Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 9, Pl. XXX, n° 8). — Vienne (Planche II, n° 2). — Bout. (n° 469 c).

19. Æ. 22 mill. Variété de buste; corne d'abondance simple au revers.

Même atelier. Date incertaine.

Londres (B. M., *Cat.*, p. 123, n° 10). — Vienne (Planche II, n° 3). — Bout. (n° 469 ddd). — M. T. VI, p. 33, n° 263).

20. Æ. 21 mill. Variété de buste; tête plus petite et très expressive.

Même atelier. Date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 4). — Gotha.

21. Æ. 20 mill. Variété de buste; la tête est plus grande et occupe le champ presque entièrement; les traits sont moins accentués et l'expression est plus douce; double corne d'abondance au revers.

Même atelier, date incertaine.

Vienne (Planche II, n° 6). — Col. Dem. (Pl. VIII, n° 442). — M., T. VI, p. 33, n° 263. — Bout. (n° 469 ddddd). — Gotha.

22. Æ. 23 mill. D. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

*Rev.* ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Aigle sur un foudre; à gauche, une corne d'abondance; à droite, (M).

Atelier de Memphis. Date incertaine.

Londres (B. M. *Cat.*, p. 123, n° 11).

23. Æ. 21 mill. Variété de buste; double corne d'abondance au revers, mais pas de lettre.

Atelier et date incertains.

Paris (Planche I, n° 6). — M. T. VI, n° 263.

24. Æ. 15 mill. Tête occupant la plus grande partie du droit, expression plus jeune et d'un caractère différent. Revers comme le précédent.

Atelier et date incertains.

Paris (Planche I, n° 4).

25. Æ. 22 mill. Buste long, tête petite et très expressive, pas de lettre au revers.

Atelier et date incertains.

Vienne (Pl. II, n° 7.)

26. Æ. 23 mill. Variété avec Λ(?) au lieu de M au revers.

Bout. (n° 466 bis).

27. Æ. 22 mill. Droit. ...ΛΘΟΠ... Γ.Μ.Α.Τ. Tête diadémée de Cléopâtre.

*Rev.* ΚΡΑΣ. Crocodile.

Frappé en Égypte, date incertaine.

M. T. VI, n° 265. — Bout. (n° 469bis ddddd).

### *Chypre.*

28. Æ. 30 mill. Droit. Buste de Cléopâtre et de Ptolémée XVI Césarion, représentés comme

Aphrodite et Eros; la tête de Cléopâtre est couronnée; elle tient Césarion dans les bras et porte un sceptre sur l'épaule.

*Rev.* ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Double corne d'abondance, unie à la base et reliée par un filet; dans le champ, dessous, à droite, le monogramme cypriote, ⲕⲓ.

Atelier et date incertains.

Londres (B. M. *Cat.*, Pl. XXX, 6). — Paris (Planche I, n° 1). — Vienne (Planche II, n° 10). — Col. Dem. (Pl. VIII, 400). — Bout. (465 et 469 dddd). — M., T. VI, p. 33, n° 264.

Les exemplaires de Londres, Paris et Vienne offrent tous trois de légères variantes de style au droit. Boutkowski, avec sa légèreté habituelle, décrit, dans son Dictionnaire, deux fois cette même médaille, d'abord comme frappée en Égypte, puis comme provenant de l'atelier de Tripolis.

M. Feuwardent a donné cette monnaie à Ptolémée XII et Cléopâtre V dans le Catalogue Demetrio.

M. Reginald S. Poole dit dans son introduction: « To the interval B. C. 36-30 no doubt belongs the copper coinage with the obverse-type of Cleopatra as Aphrodite holding on her arm Ptolemy Caesar as Eros, and the reverse-type of a double cornucopiae, with the inscription ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ and the monogram of Cyprus ⲕⲓ. »

## c) PTOLÉMÉE XVI, CÉSARION.

*Chypre.*

29. Æ. 25 mill. Buste lauré et barbu, à droite.

*Rev.* ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΦΙΛΟΜΗΤ ΘΕΟ ΔΔ...? Aigle à droite sur un foudre, les ailes ouvertes; contre-marque  $\frac{\text{P}}{\text{S}}$ .

Date et atelier incertains.

Londres (B. M. *Cat.*, pl. XXX, 9).

Cette monnaie a été travaillée au burin dans les inscriptions, mais le feu conservateur du cabinet des médailles de Londres n'a pas hésité cependant à l'attribuer à Ptolémée XVI Césarion. Cette médaille nous fournirait, avec la stèle de Denderah, les seuls portraits que nous ayons du fils présumé de Cléopâtre VII et de Jules César.

## VI. CLÉOPATRE VII ET MARC ANTOINE.

(36-30 av. J.-C.)

*Alexandrie.*

30. AV. 18 mill. Droit. ANTONI · ARMENIA · DEVICTA ·. Tête nue de Marc-Antoine, à droite; derrière, la tiare d'Arménie.

*Rev.* CLÉOPATRAE · REGINAE · REGVM · FILIORVM · REGVM · Tête diadémée de Cléopâtre, à droite; dessous, une proue.

Frappé en 34.

M., *Méd. Rom.*, t. I, p. 96. — Bout. (459).

Je donne cette médaille sous toute réserve, malgré les preuves que Boutkowski a cru pouvoir donner de son existence et de son authenticité. Cohen ne l'a pas admise et M. Babelon non plus. L'auteur du *Dictionnaire numismatique* se livre au sujet de cette pièce à l'une de ses longues démonstrations, qui nous permet cependant de suspecter le prétendu aureus comme coulé sur le denier d'argent du même type. Il nous dit toutefois : « Cette médaille est d'une rareté insigne : elle manque dans toutes les collections publiques et privées. Il en existe cependant un exemplaire à Tiflis (Caucase), chez un Arménien (?), qui a été reconnu (*l'aureus!*) authentique par feu M. le général de Bartholomaei et M. de Roskowschenko ».

31. AR. Denier. 18 mill. Droit. ANTONI · ARMENIA · DEVICTA ·. Tête nue de Marc-Antoine à droite; derrière, une tiare arménienne.

Rev. CLEOPATRAE · REGINAE · REGVM · FILIORVM · REGVM ·. Tête diadémée de Cléopâtre, à droite; dessous, une proue de navire.

Frappé en 34.

C., t. I, p. 37, n° 1. — M., t. I, p. 195, n° 95. — Paris (Planche I, n° 9). Bout. (n° 460).



32. AR. Denier. 18 mill. Variété, avec CLEO-

PAT · au lieu de CLEOPATRAE · Bout. (n° 460).

33. AR. Denier. 18 mill. Variété, avec SESINAE au lieu de REGINAE · Bout. (n° 461). — M., *Méd. Rom.*, t. I, p. 36.

34. AR. Denier. 18 mill. Variété, avec ARMENTA au lieu d'ARMENIA (Vienne). — M. BAHRFELDT, *Nachträge und Besichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik*, Wien, 1897, p. 40, n° 37.

Ces deniers furent frappés à l'occasion du triomphe que Marc-Antoine fit célébrer à Alexandrie, l'an 720 de Rome (34 av. J.-C.), au retour de sa campagne victorieuse en Arménie, d'où il avait ramené le roi Artavasde prisonnier.

Les remarques suivantes de M. Babelon méritent d'être citées ici :

« Il n'est pas inutile de rappeler qu'il est souvent difficile de distinguer, sur les médailles, les portraits de Cléopâtre et d'Octavie, qu'on trouve associés à celui de Marc-Antoine. Charles Lenormant a établi quelques principes qui permettent de distinguer iconographiquement ces deux femmes d'Antoine; Duchalais et Bompois ont formulé ces règles encore avec plus de précision : 1° Cléopâtre était reine; dès lors elle devait toujours être représentée la tête ceinte du bandeau royal. 2° Toutes les fois que la tête de Cléopâtre accompagne l'effigie d'Antoine ou qu'elle paraît seule sur les médailles, on ne manque jamais d'exprimer dans la légende son

» titre de reine. 3° Ses cheveux sont généralement  
» courts et frisés. Dès lors, il est impossible de  
» confondre Cléopâtre avec Octavie, qui ne porte  
» jamais le diadème et dont les cheveux sont  
» arrangés avec art et affectation, roulés en partie  
» derrière la tête, tandis qu'une mèche retombe  
» sur le front. 4° Ce n'est qu'à partir de 719, que  
» Marc-Antoine fit placer la tête de Cléopâtre sur  
» ses monnaies; par conséquent, toutes les pièces  
» antérieures à 719 portent la tête d'Octavie.  
» D'après ces règles, c'est la tête d'Octavie et non  
» celle de Cléopâtre, comme on l'a dit souvent,  
» qui figure sur les pièces de Marc-Antoine  
» frappées par M. Fonteius Capito, M. Oppius  
» Capito, L. Semprenius Atratinus et L. Calpumius  
» Bibulus » (BABELON, *op. cit.*, p. 196).

(A suivre.)

L. FORRER.

---

## LES MONNAIES

DE

## CLÉOPATRE VII PHILOPATOR

REINE D'ÉGYPTE (52-30 av. J.-C.)

*(Suite et fin)* (1).*Antioche.*

35. AR. Tétradrachme. 25 mill. Droit. ΑΝΤΩΝΙΟC ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΤΡΙΤΟΝ ΤΡΙΩΝ ΑΝΔΡΩ Ν. Tête nue de Marc-Antoine, à droite ; grènetis.

*Rev.* ΒΑΣΙΛΙCΚΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑC ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ. Buste de Cléopâtre, à droite, les traits vieillis; elle porte un diadème, des boucles d'oreilles et un collier de perles; la coiffure est ornée de perles ainsi que le devant de la robe ; grènetis.

Date incertaine.

Londres (Brit. Mus. Cat., *Galatia, Cappadocia and Syria*, pl. XIX, n° 3). — Paris (pl. I, n° 7). — Coll. Dem. (pl. VIII, n° 445). — M. (t. VI, n° 266). — Bout. (n° 462).

36. AR. Tétradrachme. 25 mill. Variété, avec buste de Cléopâtre très allongé. — Paris (pl. I, n° 8). — M. S. (t. IX, pl. V, n° 5).

(1) Voy. *Revue*, année 1900, pp. 5, 149.

37. AR. Tétradrachme. 25 mill. Variété de style; portrait de Cléopâtre âgée, le nez crochu, les traits excessivement durs.

Paris. — M. S. (t. VIII, p. 321, n° 408 (?))

Je regrette de ne pouvoir donner le dessin de cette médaille dont je possède l'empreinte, car elle forme un type tout à fait distinct des deux tétradrachmes décrits précédemment.

38. AR. Tétradrachme. 25 mill. Variétés avec KI ou XO dans le champ, du côté de la tête de Marc-Antoine.

Bout. (n° 462 *note*).

Ces variétés me semblent suspectes et comme je les ai trouvées dans Boutkowski, dont les descriptions sont très souvent incorrectes, je crains beaucoup qu'il n'y ait eu une lecture erronée des légendes. Voici d'ailleurs ce qu'il dit : « Il y a des exemplaires de cette précieuse médaille qui portent dans le champ, du côté de la tête de Marc-Antoine, les lettres KI (Kitium) et XO (Characmoba). Ce dernier se trouvait autrefois dans la collection de M le général Trosschinsky, et le premier m'a été communiqué par M.-J. Lelewel, qui l'avait trouvé dans une collection particulière à Bruxelles ».

39. AR. Tétradrachme. 25 mill. Variété avec ΘΘΑC ΝΩΤΞΡΑC.

Cette intéressante variété m'a été communiquée par M. W. Talbot Ready, l'expert londonien, qui m'écrit : « Personnellement, je ne suis pas du

tout convaincu que l'attribution de ces pièces à Antioche soit correcte. J'ai possédé un exemplaire de Damas, avec la tête de Cléopâtre de même style, mais sans l'effigie de Marc-Antoine. Ces médailles peuvent tout aussi bien avoir été émises dans quelque autre ville importante de la Cœlesyrie ou de la Phénicie, mais je ne saurais dire où. »

L'opinion générale des numismatistes, et celle qu'exprime M. Warwick Wroth dans le dernier catalogue paru des monnaies grecques du British Museum (*Galatia, Cappadocia and Syria*), est que ces tétradrachmes d'argent auraient été frappés à Antioche de Syrie. Le Musée britannique possède une jolie drachme de cette ville au buste de Marc-Antoine ayant beaucoup d'analogie avec ces médailles; en voici la description :

Droit. Tête nue de Marc-Antoine.

Rev. ANTIOXEΩN MHTPOΠOΔEΩΣ. Tête du génie d'Antioche, voilée; grènetis (p. 157, n° 52).

Le poids des tétradrachmes d'argent d'Antoine et Cléopâtre varie, suivant les exemplaires, de 14 à 15 grammes.

#### *Aradus (?)*

40. Æ. 21 mill. Droit. ΕΤΟΥΣ · ΚΑ · ΤΟΥ · ΚΑΙ · Ε ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ. Tête nue de Marc-Antoine, à droite.

Rev. ΒΑCΙΑICHC ΚΑΘΟΗΑΤΡΑC. Buste diadémé de Cléopâtre, à droite,

Frappée en 31.

Paris (planche I, n° 11. — M., S. (T. VIII, p. 321, n° 409). — Coll. Brera à Milan. — Bout. (n° 468 b.)

41. Æ. 21 mill. Variété de bustes.

Vienne (planche II, n° 5). — Col. Dem. (pl. VIII, n° 448). — M. (t. VI, p. 33, n° 267; S., t. VIII, p. 321, n° 410).

42. Æ. 21 mill. Variété de bustes; la tête de Marc-Antoine est plus petite.

Vienne (planche II, n° 8).

43. Æ. 21 mill. Variété avec ΘΕΑC ΝΕΩΤΕΡΑC.  
Même date.

Cette variété m'a été obligeamment communiquée par M. A. Löbbecke, de Brunswick. La pièce qu'il possède est remarquablement bien conservée, l'inscription du droit étant complète; voici, d'ailleurs, une reproduction de ce joli bronze jusqu'ici inédit.



44. Æ. 21 mill. Droit. ΑΡΑΔΙΩΝ · ΘΤΟΥC · ΚΑ...  
Victoire, à gauche.

Rev. ΒΑCΙΛΙCΗC · ΚΑΘΟΗΑΤΡΑC. Tête diadémée de Cléopâtre.

Bout. (n° 468 a.) — M., S. (t. VIII, p. 321, n° 408).

Je suppose que l'inscription ΑΡΑΔΙΩΝ est plus ou moins imaginée; c'est pourquoi M. Babelon peut faire les remarques suivantes au sujet des monnaies d'Antoine et Cléopâtre, supposées avoir été frappées à Aradus : « On a attribué à Aradus des monnaies de bronze, qui portent, d'un côté, l'effigie de Marc-Antoine et, de l'autre, celle de Cléopâtre, ou bien qui ont, au droit, l'effigie de Cléopâtre, tandis que le type du revers est une Victoire volant, comme sur les deniers romains de M. Vinicius. Ces monnaies sont bien effectivement d'origine syrienne, mais rien ne justifie leur classement à Aradus. La légende : ΘΤΟΥΚ ΚΑ ΤΟΥ ΚΑΙ Ε ΘΕΑΚ ΝΕΩΤΕΡΑΚ, « de l'an 21 qui est aussi l'an 6 de la nouvelle déesse », place l'émission en 30 ou 29 avant notre ère; l'ère d'Aradus ou le monogramme de cette ville ne s'y trouve point, et aucun indice ne permet de les attribuer à cet atelier ». (*Perses Achéménides*, CLXII).

M. Feuardenet a cru pouvoir fixer la date qui se trouve sur ces monnaies d'après le raisonnement suivant : « Pellerin (1), Eckhel (2), Champollion-Figeac (3) et Letronne (4) ont longuement disserté sur cette double date, et c'est à Champollion que revient en entier l'honneur d'avoir débrouillé la question. Il a, en effet, donné les raisons les plus

(1) *Médailles des Rois*, p. 52, et suppl., t. I, p. 6.

(2) *Doct. Num. Vet.*, t. IV, p. 24.

(3) *Annales des Lagides*, t. II, pp. 360 et suiv.

(4) *Revue numismatique*, 1843, pp. 178 et suiv.

plausibles, et cela d'une manière indiscutable ; selon lui, le point de départ de ces doubles dates doit être fixé à l'année 736 de Rome, époque à laquelle Antoine amena captif le roi des Parthes Artabase, jusqu'aux pieds de Cléopâtre, qu'il salua du titre de reine des rois ; cette femme fut tellement frappée de cet acte de courtoisie de son amant, qu'elle prit à cette occasion le titre de déesse, et qu'on la vit affublée du costume et des attributs d'Isis. Ces faits se passant dans la 16<sup>e</sup> année de son règne, elle data ses actes de cette 16<sup>e</sup> année comme reine, mais aussi de l'année 1 comme nouvelle déesse, c'est-à-dire première année d'un second règne qu'elle partageait avec Marc-Antoine.

« Letronne a tenté dans son article, publié dans la *Revue numismatique*, de donner l'époque précise où ces doubles dates furent inaugurées, et aussi celle à laquelle Marc-Antoine fit frapper des monnaies à son nom et celui de Cléopâtre : il cite deux dates et ces deux dates sont complètement erronées ; rien de plus simple, cependant, que de préciser ces époques.

» Cléopâtre ayant été investie du pouvoir l'an de Rome 703 (51 av. J.-C.), la 16<sup>e</sup> année de son règne tombe juste en l'an de Rome 718 (36 av. J.-C.) ; or, les monnaies datées de l'an 21, et 6 du nouveau règne, ont dû être frappées en l'an de Rome 723 (31 av. J.-C.), une année avant la bataille d'Actium, époque de l'anéantissement

de la fortune d'Antoine et de sa royale maîtresse. (FEUARDENT, *Numismatique de l'Égypte ancienne*, t. I, p. 135). »

Dans une note de la *Zeitschrift für Numismatik* (vol. XIV, p. 379), feu M. Alfred von Sallet présente les remarques suivantes en rapport avec les dates qui figurent sur ces monnaies et l'attribution de celles-ci à l'atelier d'Aradus :

« Die Inschrift der Kupfermünzen der Cleopatra mit dem Kopfe des Antonius und auf einem Exemplar in Berlin mit schwebender Nike :

ΘΤΟΥΚ ΚᾹ ΤΟΥ ΚΑΙ ᾫ ΘΞΛΓ ΝΞΩΤΞΡΑΚ

(die Striche über den Zahlen oft nicht sichtbar) ist, wie Krall in den *Wiener Studien*, V, 1883, p. 313, nachgewiesen hat, auf Grund der Inschrift von Philae : ΙΚ' τοῦ καὶ Ξ' φαρμ (ενὼδ) Λ' als doppeltes Datum aufzufassen und das ᾫ ist für ξ sechs zu lesen. Das Jahr KA, einundzwanzig, ist das Regierungsjahr der Cleopatra, das Jahr ξ sechs, aber das Jahr der Aera von Chalcis in Syrien, nämlich das der Schenkung jener Herrschaft an Cleopatra, nach den Worten des Porphyrius (bei EUSEBIUS, ed. *Schöne*, I, 170). « το δ'έκκαυδέκατον ὠνομάσθη τὸ καὶ πρῶτον ἐπειδὴ τελευτήσαντος Λυσιμάχου τῆς ἐν Συρίᾳ Χαλκίδος βασιλέως Μαρκος Ἀντώνιος ὁ αὐτοκράτωρ τὴν τε Χαλκίδα . . . παρέδωκε τῇ Κλεοπάτρα. »

« Die frühere Annahme, das Datum der Münzen bedeute nur die eine Zahl zweihundert und einundzwanzig, ist also beseitigt, es sind zwei Daten, Regierungsjahr der Cleopatra und das fünfte Jahr

ihrer Herrschaft über Chalcis in Syrien. Die syrische Herkunft der Münzen, welche schon aus den Charakter derselben geschlossen wurde, wird durch diese Entdeckung gesichert; die Vermuthung, Aradus sei der Prägeort, wird aber wohl irrig sein, wir haben ihn gewiss weiter nördlich, im Festland, in oder bei Chalcis zu suchen.»

Ce qui précède prouve bien que la date KA signifie la vingt-et-unième année du règne de Cléopâtre, tandis que le c (ϛ) dénote l'an six de l'ère de Chalcis en Syrie, ère de la mise en possession de Cléopâtre par Antoine des provinces asiatiques. Quoiqu'il soit assez peu probable qu'Aradus soit le lieu d'émission de ces pièces, je ne pense pas que l'on puisse considérer Chalcis à meilleur droit, car cet atelier n'a, apparemment, frappé monnaie régulièrement que plus tard sous les empereurs romains.

Malgré l'opinion des auteurs mentionnés ci-dessus, M. Babelon ne semble pas admettre la date indiquée par M. Feuermann pour les petits bronzes attribués, à tort ou à raison, à l'atelier d'Aradus.

### *Béryte.*

45. Æ. 20 mill. Droit. Buste de Cléopâtre, à droite; devant L<sup>N</sup> (an 50).

*Rev.* Neptune dans un quadrige d'hippocampes à gauche; devant, B H (ryte); derrière L<sup>KA</sup> (an 21).

L<sup>G</sup> (an 6).

Col. Dem. (n° 444).

Pièce unique, frappée en 31.

Nous retrouvons sur cette monnaie la double date qui figure déjà sur celles attribuées à Aradus; nous avons vu que M. Feuardent l'a correctement considérée comme désignant la vingt-et-unième année du règne de Cléopâtre et la sixième de la nouvelle déesse, soit l'an 31 av. J.-C. Se basant sur ces données, il fait remonter l'ère nationale de Béryte à l'an 81 ou 80 av. J.-C. MM. le D<sup>r</sup> Barclay V. Head et Ern. Babelon ont admis dans leurs ouvrages l'ère proposée par M. Allier de Haute-roche en 1820, qui part de l'an 197 av. J.-C., mais M. le D<sup>r</sup> Jules Rouvier a récemment décrit dans la *Revue numismatique* (1897, p. 372) un poids antique de Béryte portant une date séleucide, celle de l'an 184, et dans un autre article (*Journal international d'archéologie numismatique*, 1899, p. 15), il a clairement démontré que cette ère a été la seule en vigueur dans cette ville jusqu'à l'adoption de son ère nationale, en l'an 81 av. J.-C.

Béryte, ainsi qu'Ascalon (voyez p. 149), datent leurs monnaies à cette époque, en prenant comme point de départ l'avènement de Ptolémée XIII.

#### Cyrénaïque.

46. Æ. 26 mill. Droit. ΒΑCΙΑ ΘΘΑ ΝΘ *la reine nouvelle déesse*), en trois lignes, dans le champ.

Rev. ΑΝΤΩ ΥΙΙΑ Γ (*Antoine consul III*), aussi, en trois lignes, dans le champ.

Paris (Planche, I n° 10). — Vienne. — Col.

Dem. (Pl. VIII, n° 447). — M. (T. VI, n° 268). — Bout. (n° 467).

47. Æ. 18 mill. Pièce semblable, différant seulement dans la dimension.

Paris. — M. (t. VI, n° 268 var.) — Bout. (n° 468).

Le troisième consulat ayant été décerné à Marc Antoine en 31 av. J.-C., pour lui être retiré presque aussitôt, il est donc possible de dater ces bronzes avec certitude.

Les deniers bien connus, frappés au nom d'Antoine par son lieutenant, L. Pinarius Scarpus, portent au droit le type de Jupiter Ammon et au revers, soit une Victoire, soit une aigle légionnaire entre deux enseignes. Ces monnaies ont été émises en Cyrénaïque, où la VIII<sup>e</sup> légion, commandée par Scarpus, se trouvait stationnée pendant le court espace de temps du troisième consulat d'Antoine. Il est dès lors probable que les bronzes n°s 46 et 47 doivent leur origine au même atelier, peu avant la bataille d'Actium.

#### *Damas.*

48. Æ. 25 mill. Droit. Tête diadémée de Cléopâtre, à droite.

*Rev.* ΔΑΜΑΣΚΗΝΩΝ ΕΟΣ. Femme ayant la tête tourelée, assise sur un rocher, le bras droit étendu et tenant dans la main gauche une corne d'abondance ; à ses pieds, un épi ; dieu pluvial nageant : couronne de laurier.

Frappée en 275, ère séleucide, ou 36 av. J.-C.  
M. (t. V, p. 285, n° 23). — Bout. (n° 470 *bis*).

49. Æ. 25 mill. Variété de date, ΛΙΙΣ (an 280).  
Frappée en 31 av. J.-C.

M. (t. V, p. 285, n° 25). — Bout. (n° 470 *bis* eeeee).

Je n'ai rencontré aucune des monnaies décrites ci-dessus par Mionnet, dans les collections du British Museum, de la Bibliothèque Nationale et du Musée de Vienne. M. Ready m'assure en avoir vu des exemplaires et, puisque les dates des deux bronzes mentionnés par Mionnet, correspondent au règne de Cléopâtre, je n'ai pas lieu de douter de l'attribution de ces pièces, quoique, au premier abord, j'aie craint de ne pouvoir considérer la tête du droit comme un portrait de Cléopâtre.

### *Nicopolis.*

50. Æ. 22 mill. Droit. Μ · ΑΝΤΩΝΙΟΣ · ΑΥΤΟΚΡΑ  
ΟΙΩΝΙΣΤΗΣ · ΤΡΙΩΝ · ΑΝΑΡΩΝ. Têtes de Marc-An-  
toine et de Cléopâtre.

Rev. ΝΙΚΟΠΟΛ · ΗΡΩΔΗΣ. Deux vaisseaux et une  
Victoire sur une colonne.

M. (t. II, p. 56, n° 81). — Bout. (n° 472). —  
Madrid.

Je doute de l'exactitude de la description de  
cette monnaie et encore plus de son attribution.

*Patras d'Achaïe.*

51. Æ. 22 mill. Droit. ΒΑCΙΑΙCΓΑ ΚΑΘΟΠΑΤΡΑ.  
Buste diadémé de Cléopâtre, à droite.

Rev. ΑΓΙΑC ΑΥCΩΝΟC ΠΑΤΡΕΩΝ. Diadème  
d'Isis, comprenant un globe cornu, orné de plumes  
et d'épis.

Frappée en 32-31 av. J.-C.

Londres (B. M. Cat., *Peloponnesus*, pl. V, 9.) —  
Col. Dem. (n° 443). — M. (t. VI, p. 605, n° 56). —  
Bout. (n° 470 ee),

« Cette pièce », dit M. Feuardent, « est des plus  
curieuses; elle constate que les peuples de l'Achaïe  
avaient, comme ceux de l'Attique, montré un  
empressement extraordinaire à offrir leurs hom-  
mages à cette femme dissolue; non seulement la  
ville de Patras lui décernait les titres les plus  
courtois, mais encore elle flattait la coquetterie  
de la reine en donnant à la représentation de ses  
traits une beauté de type et un caractère de jeunesse  
que nous ne retrouverons à cette époque que sur  
la monnaie d'Aradus. Là également, la physiono-  
mie de Cléopâtre ne ressemble en rien à tous les  
portraits que nous connaissons de cette reine. »  
(P. 127).

*Sinope de Paphlagonie.*

52. Æ. Droit. C. I. F. S. AN. XV. Tête tourelée  
de Cléopâtre, à droite:

Rev. EX. D. D. Aspersoir, simpule, hache ornée et bonnet de flamme.

Frappée en 31 av. J.-C.

COHEN (I, p. 57, n° 1).

L'ère de Sinope date de 45 av. J.-C. ; l'an XV correspondrait donc à 31-30 (724 de Rome) et prouve, suivant Cohen, « que la tête est celle de Cléopâtre et non d'Octavie ou de Fulvie. »

### *Tripolis.*

53. Æ. 22 mill. Droit. Buste de Cléopâtre, à droite, le cou drapé, les cheveux relevés en chignon.

Rev. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Victoire, debout, à droite, sur une proue de navire ; de la main droite, tendue en avant, elle tient une couronne, et elle porte une palme sur son épaule gauche. Dans le champ à droite, la date L B (K) (an 22). Grènetis.

Frappée en 31 (22 du règne de Cléopâtre) ?

B., *Perses achéménides* (pl. XXXIV, n° 8). — M. (t. V, p. 397, n° 401). — Bout. (n° 469 bis d).

54. Æ. 22 mill. Tête nue de Marc-Antoine, à droite : grènetis.

Rev. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Tête de Cléopâtre, à droite, le cou drapé, les cheveux relevés en chignon, derrière, la date L I K (an 23).

Frappée en 30 (23 du règne de Cléopâtre) ?

B., *op. cit.* (pl. XXXIV, n° 9).

Suivant M. le Dr B. V. Head, l'ère des monnaies

autonomes de Tripolis serait celle de Pompée, qui part de l'an 64 av. J.-C. M. Babelon déclare cette théorie inadmissible, mais n'indique pas si les dates qui se trouvent sur les deux monnaies écrites ci-dessus dont celles du règne de Cléopâtre; elles ne se rapportent évidemment pas à l'ère autonome, qu'il fixe à l'an 156 comme point de départ.

Mionnet décrit une troisième pièce (t. VI, p. 397, n° 403).

55. Æ 22 mill. Droit. Tête laurée de Marc-Antoine et buste diadémé de Cléopâtre : couronne de laurier.

*Rev.* ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ · Λ · Α · (an 30). Femme debout, ayant la tête tourelée et tenant une ancre de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

L'attribution de cette monnaie à Antoine et Cléopâtre n'est guère vraisemblable, à moins que la date ne se rapporte à l'ère de Pompée. Dans ce cas, la médaille publiée par Sestini serait de l'an 34 av. J.-C., et les deux autres, décrites par M. Babelon, appartiendraient aux années (LBK) 32 et (LTK) 31 av. l'ère chrétienne.

On ne connaît aucune monnaie frappée en l'honneur des deux fils d'Antoine et de Cléopâtre, Alexandre Helios et Ptolémée; mais il existe des deniers d'argent et des monnaies de bronze aux portraits de Juba II, roi de Maurétanie et de Cléopâtre Séléne, son épouse. Ces monnaies portent

les inscriptions REX IVBA au droit et ΒΑΣΙΛΙΚΚΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ au revers et présentent des types qui font allusion au culte d'Isis et d'autres divinités égyptiennes.

J'ai reçu de la Bibliothèque nationale une empreinte de la pièce aussi figurée dans le catalogue des Ptolémées d'Égypte du British Museum (pl. XXIII, 3) et décrite comme suit par feu M. Reginald S. Poole :

*Droit.* ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ. Tête de Cléopâtre III, à droite, couverte de la peau d'éléphant.

*Rev.* ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle à gauche sur un foudre ; à gauche, un monogramme.

Col. Dem. (pl. VI, n° 324).

Cette jolie pièce ne doit pas cependant être attribuée à Cléopâtre Séléne, fille de la célèbre Cléopâtre et de Marc-Antoine, mais elle appartient à Cléopâtre III, fille de Ptolémée VIII Physcon (170-117 av. J.-C.).

Du fils de Marc-Antoine et de Fulvie, Antyllus, qui, après le désastre d'Actium, « fut revêtu de la toge virile en Égypte (31 av. J.-C.), afin de lui assurer la royauté », et qu'Octave fit mettre à mort l'année suivante, on ne connaît que deux aurei où sa tête figure associée à celle de son père. Ces pièces sont d'une rareté excessive.

En parcourant cette liste de cinquante-cinq pièces, dans laquelle je crois avoir rassemblé presque tous les types monétaires connus du règne de Cléopâtre, on se rendra compte des nom-

breuses difficultés que présente cette série numismatique tant étudiée et pourtant encore si peu comprise.

La nouvelle édition que M. Feuardenet prépare de son ouvrage sur la numismatique des Ptolémées d'Égypte rectifiera sûrement quelques-unes des théories dont je viens de donner un aperçu et étendra nos connaissances dans ce domaine si intéressant.

L. FORRER.

---



1



2



5



3



6



4



7



8



10



9



11



10

